



Inscription cours de yoga pour la période janvier à juin 2022



Nom _____

Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone domicile _____ portable _____

Courriel _____

Emploi _____

Choix du créneau horaire préféré (si plusieurs choix, inscrire le numéro par ordre de préférence)

Mardi 20h15 – 21h30

Jeudi 10h30 – 11h45

Jeudi 19h45 – 21h

Pour un souhait de pratique supérieure à un cours/semaine, merci de noter vos souhaits. Le tarif peut être adapté en fonction de la fréquence et des disponibilités.

Si vous êtes intéressé.e. par un créneau plus tôt, merci de le noter! (par exemple jeudi de 18h15 à 19h30) _____

Choix du type d'engagement



Abonnement Trimestriel 80€ (1 cours par semaine)

Choix de la période : - 1^{er} trimestre : du 4 janvier au 31 mars 2022

- 2^{ème} trimestre : du 4 avril au 30 juin 2022

Règlement :

montant : _____ chèque ou espèces



Tarif à la carte : 15€/séance de 1h15

Date et signature

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription.



Conditions d'abonnement aux cours réguliers pour la période janvier à juin 2022



En raison de l'instabilité des mesures imposées par l'état pour proposer des cours collectifs je préfère à ce jour proposer un tarif offrant une sécurité ou souplesse en cas d'éventuelles perturbations du déroulement des cours.

Deux propositions de tarifs :

1) **Tarif à la carte**

Le paiement se fait à la séance, au tarif de **15€ la séance** de 1h15.

La place peut-être réservée via l'agenda en ligne, 15 jours à l'avance maximum, en fonction des places disponibles (priorité aux personnes ayant souscrit un abonnement trimestriel). Si le cours est complet, la réservation se fait en liste d'attente et dès qu'une annulation a lieu votre place est réservée.

A partir du moment où votre place est réservée, elle est due. Il est de votre ressort d'annuler votre réservation (ou pré-réservation en liste d'attente) en cas de changement de votre part.

Une place réservée est due, sauf si vous l'annulez plus de 2 jours avant.

2) **Abonnement trimestriel**

L'abonnement trimestriel est valable pour une séance par semaine, sur une durée de 10 ou 11 semaines, hors vacances scolaires : 11 séances pour les mardis, 10 séances pour les jeudis (il en sera ainsi pour cette période, en raison des jours fériés et formation). Pour 2 cours par semaine, le tarif sera à ajuster ensemble.

Le tarif pour le trimestre est de 80€ pour 1 cours/semaine.

Sur la période de janvier à juin 2022, 2 abonnements trimestriels sont proposés :

- Du 4 janvier au 31 mars 2022
- Du 4 avril au 30 juin

Remarque : Ce tarif est calculé sur la base des réponses reçues. Si l'ensemble des personnes ayant émis leur souhait de continuer les cours en janvier n'étaient finalement pas présentes, un nouveau tarif pourrait vous être proposé.

Conditions d'abonnement

Le tarif s'applique pour la durée prévue, quel que soit le nombre de vos présences aux cours.

L'inscription est valable pour un cours par semaine, sur un créneau déterminé, mais en cas de changement de votre planning vous pouvez participer au cours d'un autre créneau dans la mesure des places disponibles (même fonctionnement pour les réservations/annulations que pour le tarif à la carte).

Vous êtes automatiquement inscrit.e.s sur un créneau, mais pour le bon fonctionnement et permettre plus de souplesse je vous demande de prévenir en cas d'absence (ou annuler votre place directement sur l'agenda en ligne).

Les cours se déroulent hors période de vacances scolaires, mais en cas de nécessité d'annuler une séance, celle-ci pourrait être reportée pendant les vacances scolaires.

En cas d'impossibilité répétée d'assurer les cours par Studio Yoga Nanda (notamment en raison de la situation sanitaire et possibilité accrue d'être cas contact et devoir s'isoler 7 jours minimum), Studio Yoga Nanda s'engage à rembourser à la demande les séances non assurées (calcul au prorata).

Pour que cela soit possible, le règlement est à prévoir en espèces. Dans le cas de paiement par chèque, celui-ci est encaissé en début de trimestre. Dans ce cas, un avoir pourra être proposé au prorata du nombre de séances assurées.